

Considérant les opérations engagées ou ayant reçu un commencement d'exécution en début d'exercice 2025 et qui n'étaient pas engagées sur le précédent budget,

Considérant que le montant autorisé à ouvrir est détaillé selon le tableau ci-dessous :

2025	Budget Primitif 2024	Décision modificative	Restes à Réaliser 2024	Total	Plafonds des crédits autorisés	Crédits ouverts
Chapitre 21	89 492,18 €	0,00 €	0,00 €	89 492,18 €	22 373,04 €	22 373,04 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **accordent à l'unanimité,**

- D'ouvrir des crédits au Chapitre 21
- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2025 dans la limite des crédits susvisés.

Ces crédits seront reportés au Budget Primitif 2025.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de Séance Pour approbation,

Le Maire,

Ingrid BONA